Image not found or type unknown

le papa de mon enfant veut sa garde après 10 ans

Par **sina**, le **03/01/2012** à **21:46**

Suite à ma séparation en 2001, j'ai la garde de ma fille en 2002 elle a aujourd'hui 12 ans et demi. Depuis 2009, j'ai démménagé et je vis à 500 km de son papa.

Nos nos sommes mis d'accord et la garde est comme suit :

- vacances de toussaint, d'hiver et de printemps (vacances entières)
- vacances de noël : la semaine de noël ou la semaine du jour de l'an (une année sur deux).
- Vacances d'été le mois de juillet ou le mois d'aôut (une année sur deux).

Aujourd'hui, ma fille se rend chez son père à contre coeur et ne s'entend pas avec sa belle mère.
La communication entre son papa et moi est de plus en plus difficile et il vient de me menacer de vouloir la récupérer coute que coute. Sa femme et lui me disent que je suis une mauvaise mère, que la petite est perturbée etc.....

Que dois-je faire pour que la situation ne se dégrade plus pour l'intérêt de notre fille?

Cordialement

Par **Fanny29**, le **03/01/2012** à **22:18**

Avez-vous une idée de ce qui motive le changement de comportement du père de votre enfant ?
L'éloignement, la jalousie, les mauvaises influences... ou l'envie de se rapprocher affectivement de votre enfant ?

Bien sûr, le JAF pourrait demander à votre enfant où il souhaite vivre (par contre j'ignore à partir de quel âge un enfant a le choix), mais s'il était possible d'éviter d'en arriver là, ce serait bien mieux évidemment. C'est toujours perturbant pour un enfant.

Pensez-vous qu'il soit impossible d'essayer d'établir un contact avec le père pour parler de

tout ça ?

Je vous souhaite bon courage
PS : je suis comme vous une maman divorcée. Sans formation juridique, je vous livre mon sentiment tout simplement.

Par **Claralea**, le **04/01/2012** à **00:21**

[citation]Aujourd'hui, ma fille se rend chez son père à contre coeur et ne s'entend pas avec sa belle mère. [/citation]

Pas etonnant si elle passe son temps à vous denigrer devant votre fille !

Il serait peut etre bon que votre fille voit un pedopsychiatre qui pourrait l'aider à exprimer son mal etre. Ses conclusions pourraient vous servir si le père met sa menace à execution, cad qu'il demande la residence exclusive de sa fille.

D'un autre coté, si tout va bien depuis 10 ans entre vous et votre fille, quels vont etre ses arguments...

Quant aux relations avec le père et vous, reduisez les au maximum, ne le contactez qu'au moment où votre fille doit aller en vacances chez lui

Par **sina**, le **05/01/2012** à **18:20**

Bonsoir,

Je vous remercie de vos réponses cela fait énormément de bien...
La motivation de de son père je ne sais pas mais je crois que depuis 10 ans il me hait.... il s'est marié et a eu un autre efant qui a aujord'hui 3 ans.... Et sa femme depuis me donne l'impression q'elle gère tout, lorsque j avais à parler de ma fille c'est elle qui me répondait.... Et il n'y a pas très longtemps j'ai décidé de ne plus avoir à faire à elle car elle ne cesse de me rabaisser et de me dire que ma fille n'est pas normale.
Les grands parternels de ma fille sont à quelques km de chez et jamais ils m'appellent pour voir leur petite fille et les reproches fusent du coté de mon ex et sa femme ce serait à moi de les appeler pour savoir si ils veulent la voir ou non... Les vetements qu'ils achètent ma fille les portent que lorsqu'elle est en vacances avec eux... Et j'en ai beaucoup d'autres comme ça...
Et quand à discuter avec son père pour moi la communication est rompu et je n'arrive plus à controler mon impulsivité car cela me met hors de moi qu'ils passent leur temps à m'insulter me rabaisser et me contredire...
Bref, j'ai le moral à zéro en ce moment
Biz

Par **Claralea**, le **05/01/2012** à **19:38**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Ce n'est pas à vous de contacter les grands parents paternels, votre fille est assez grande pour leur repondre au telephone s'ils l'appellent, eventuellement, vous pouvez demander à votre fille de les appeler de temps en temps, histoire de leur donner des nouvelles. Faire en sorte que votre fille entretienne des rapports avec eux, les empecheront un jour de saisir le jaf pour demander un droit de visite sous pretexte que vous les empecheriez d'avoir des contacts avec leur petite fille.

Quant à votre ex et sa femme, faites en sorte d'avoir le minimum de relation possible. Votre fille est assez grande pour avoir un portable à carte par exemple, ce qui vous eviterait d'avoir à passer par eux quand elle est en vacances. Et un portable à carte, vous en avez des vraiment pas chers. Ainsi, ils ne pourraient plus vous insulter et essayer de vous diminuer. Vous pouvez aussi demander au père que les contacts ne se fassent que par mail, comme ça, vous n'entendriez meme pas sa voix. Et pour ce qui est de sa femme, elle n'a meme pas à vous adresser la parole, elle n'est rien pour vous, qu'elle commence à s'occuper de son couple et de son enfant avant de se meler de votre vie.

Nombre de couples separés n'ont plus le moindre contacts en dehors des eventuels besoins d'information pour les dvh et les vacances

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés